



Skyborn Renewables (Skyborn) figure parmi les leaders de l'éolien en mer et bénéficie de plus de 20 ans d'expérience.

L'expertise de nos 400 collaborateurs, nous permet de couvrir l'ensemble du cycle de vie des parcs éoliens en mer : développement, ingénierie et conception, approvisionnement, financement, construction et exploitation. Nous travaillons actuellement sur 30 GW de projets, à différents stades de développement, principalement en Europe et en Asie. Skyborn est co-actionnaire des parcs éoliens en mer de Fécamp et du Calvados. Le siège de notre groupe est situé en Allemagne.

**Contact :**

Antoine MONTEILLET  
Directeur du développement  
94, rue Saint Lazare  
75009 PARIS  
01 84 86 07 55  
[france@skybornrenewables.com](mailto:france@skybornrenewables.com)

## Le point de vue de Skyborn, acteur historique de l'éolien en mer

### EN BREF.

Les équipes de Skyborn se sont mobilisées sur les différentes façades afin de contribuer aux débats. Ce cahier d'acteur est le fruit de nos nombreuses participations aux réunions publiques mais aussi le résultat de nos 20 ans d'expérience dans l'éolien en mer en France et en Europe.

Ce débat public inédit a permis la mobilisation de nombreux citoyens dans les territoires. Il aura également permis de renforcer la conciliation des usages bien en amont des projets, à l'image de ce qui a été fait pour les parcs éoliens en mer de Fécamp et du Calvados.

L'éolien en mer est désormais au cœur du monde maritime et joue un rôle majeur dans la décarbonation de notre mix électrique et dans le renforcement de notre souveraineté énergétique. Dotée du 2<sup>e</sup> plus grand espace maritime du monde, la France a tout pour devenir un leader de l'éolien en mer.

Avec des objectifs ambitieux, de 18 GW installés en 2035, il est maintenant l'heure de concrétiser les propositions qui ressortent de ce débat avec trois mots d'ordre : planifier, massifier et accélérer.



Dans un contexte marqué par l'urgence climatique et énergétique, l'éolien en mer joue un rôle clé pour atteindre la neutralité carbone tout en renforçant notre souveraineté énergétique. En 2050, la capacité installée devra atteindre 45 GW et représenter 25 % de notre production électrique. 1,5 GW sont en service à ce jour. C'est pourquoi ce travail de planification maritime est si essentiel. Skyborn tient donc à saluer cette démarche inédite demandée de longue date par la filière et menée à bien par la Commission nationale du débat public. Les cartes à horizon 2035 et 2050 qui en découleront donneront de la visibilité à l'ensemble de la filière mais aussi aux territoires. Plusieurs défis restent à relever pour réussir véritablement la planification maritime et garantir le bon développement de l'éolien en mer en France.

### **DES ZONES IDENTIFIÉES ET UN CALENDRIER RESPECTÉ**

L'identification de zones avec l'ensemble des acteurs concernés dans le temps imparti doit être la priorité. Elles doivent être de bonne dimension. A ce titre, il nous paraît indispensable de maintenir une densité de 5 MW/km<sup>2</sup> pour les futurs parcs, soit 200 km<sup>2</sup> pour 1 GW. 45 GW d'éolien en mer couvriront donc moins de 3 % de l'espace maritime métropolitain. Cette opérationnalité des zones doit permettre de lancer le plus tôt possible l'appel d'offres multi-sites, tant attendu par la filière. Aussi, il est important d'aboutir à une répartition équilibrée des parcs entre les différentes façades et d'éviter tout effet de concentration.

Au-delà des enjeux de zonage, le respect du calendrier est crucial. La priorité absolue est de produire et valider ces cartes d'ici septembre 2024 afin de fournir des données précises pour la prochaine Programmation Pluriannuelle de l'Énergie (PPE). Ces cartes doivent être discutées et élaborées par l'ensemble des acteurs concernés. C'est tout l'enjeu du débat maritime.

### **UNE PLANIFICATION SPATIALE MAIS AUSSI TEMPORELLE**

Le développement de l'éolien en mer nécessite une planification aussi bien spatiale que temporelle. Il est crucial d'avoir un ordre clair et séquencé de déploiement des projets. Différentes contraintes doivent ainsi être prises en compte : raccordement, technologie, coût et enjeux environnementaux, répartition équilibrée entre les différentes façades. Dans un souci de cohérence, il nous paraît préférable de débiter par les parcs proches des côtes recourant, en principe, à la technologie de l'éolien posé. Ces derniers sont techniquement plus simples à mettre en œuvre et plus compétitifs sur le plan économique.

Cette approche permettra de garantir une transition vers des technologies moins matures, telles que les éoliennes flottantes, tout en minimisant les risques pour les porteurs de projets.

La PPE joue un rôle déterminant dans ce séquençage temporel en fournissant des orientations à long terme. Cette planification



Parc éolien en mer de Fécamp  
©Skyborn – Ulrich Wirrwa

temporelle doit être élaborée en concertation avec la filière.

### **L'EOLIEN EN MER, AU CŒUR DES USAGES DU MARITIME**

L'intégration de l'éolien en mer dans le paysage maritime doit être discutée bien en amont afin de renforcer les synergies et complémentarités avec d'autres secteurs tels que la pêche ou le tourisme industriel. Le parc éolien en mer de Saint-Nazaire est une source d'attractivité pour le territoire avec de nombreuses visites grand public déjà organisées. La planification maritime doit ainsi favoriser et renforcer cette co-activité et la conciliation des usages. C'est un levier fort d'acceptabilité et d'appropriation des projets. C'est la raison pour laquelle la filière n'a cessé d'échanger avec les différentes parties prenantes pour élaborer ses propres scénarios. Cette conciliation des usages doit tenir compte des spécificités des différentes zones identifiées et des technologies utilisées.

### **LES TERRITOIRES AU CŒUR DES PROJETS**

La réussite d'un projet éolien en mer ne se mesure pas seulement à son rendement énergétique, mais aussi, et surtout, à sa capacité à s'inscrire dans le projet de territoire. Il doit pleinement participer à dynamiser l'écosystème local et répondre aux enjeux du territoire.

Skyborn s'inscrit pleinement dans cette démarche, à l'image du travail réalisé dès 2007 pour le parc éolien en mer de Fécamp :

- Les centaines de réunions organisées localement ont permis de bien appréhender les besoins, spécificités et attentes du territoire. Ces travaux ont permis d'intégrer ces enjeux dans la conception du projet et de bénéficier du soutien des acteurs locaux.
- L'impact économique d'un projet sur son territoire est également à prendre en compte. A titre d'exemple, la construction de ce projet a permis la création de plus de 2 000 emplois locaux et de tout un écosystème industriel en Normandie.

- Ce parc s'inscrit pleinement dans le projet de territoire contribuant ainsi au dynamisme et à l'attractivité de la région.

Ces premiers projets ont permis de créer un cercle économique vertueux, mais aussi de renforcer le sentiment d'appartenance et d'engagement des populations locales. La filière comprend aujourd'hui plus de 7 500 ETP et devrait permettre de créer 20 000 emplois à horizon 2035 !

L'émergence et la consolidation d'une filière française de l'éolien en mer ne pourra néanmoins se faire sans un cap clair et tenu. La planification industrielle et portuaire doit permettre d'apporter cette vision de long terme.

Une visibilité qui doit également s'accompagner d'un soutien public fort pour faire face à la concurrence extra-européenne. Le crédit d'impôt industrie verte et les annonces pour soutenir les ports doivent être pérennisés et renforcés. L'accompagnement de l'État va être décisif pour permettre à la chaîne de valeur française de tenir, malgré le trou d'air à venir dans les commandes en raison du retard des appels d'offres.

La refonte des appels d'offres et le renforcement des critères de contenu local sont tout aussi clé pour relever les défis industriels de l'éolien en mer. Cette évolution des critères doit s'accompagner de l'arrêt de la course « au gigantisme » et au prix bas qui empêchent la création de tissus économiques locaux.

### **UNE NÉCESSAIRE CONCRETISATION DE LA PLANIFICATION**

La planification maritime ne constitue que la première étape à franchir. Pour tenir le cap de 18 GW en 2035, il est nécessaire de lancer le plus tôt possible le grand appel d'offres confirmé par le Président de la République. Cet appel d'offres multi-sites doit permettre d'attribuer au moins 10 GW avant fin 2026 pour tenir le cap fixé à horizon 2035 et 2050. Cette massification doit permettre de sortir de la logique « un appel d'offres pour un projet » et d'accélérer les procédures.

Pour avoir un marché efficient et attractif, cette massification doit s'accompagner d'une réelle diversification. L'attribution des marchés à plusieurs acteurs permettrait de limiter les risques mais aussi de diversifier la chaîne d'approvisionnement. Le développement de l'éolien en mer doit être pensé au niveau européen.

Enfin, la réussite de la planification maritime dépend de la simplification et de l'accélération des procédures pour tenir les calendriers.



Parc éolien en mer de Fécamp  
©Skyborn – Ulrich Wirrwa